

Dans chaque composante d'enseignement, nous devons arbitrer actuellement la question des examens de semestres pairs dans nos formations. La question centrale du débat est celle des évaluations à distance des unités d'enseignement. C'est une question complexe, à laquelle il ne peut être apporté de réponse toute faite, générique, et qui relève totalement de la liberté pédagogique garantie à tous les enseignants de l'Enseignement Supérieur, que notre ministère essaie actuellement de restreindre de manière notoire par des notes de service changeantes, contradictoires, contraires à nos statuts et sans valeur normative [1].

Le Snesup-FSU défend avec vigueur le respect de la liberté des enseignants et des équipes pédagogiques pour décider des modalités de fin d'année dans leur formation. Ces choix collégiaux doivent être transmis aux conseils de composantes, qui ont toujours été les garants du respect du travail au sein des équipes pédagogiques, et doivent le rester. Il n'est pas normal que certaines directions de composantes imposent de manière dirigiste les modalités d'examen du semestre pair, ni qu'elles omettent de convoquer (à distance) leur conseil sur cette question ; notons que les situations sont très diverses au sein de l'Université de Montpellier, et que dans d'autres composantes, le respect de la collégialité de prise de décision et du rôle du conseil mérite d'être souligné. Faire vivre cette démocratie universitaire est encore plus crucial en ce moment. De plus, les jurys de délibération devront avoir un rôle central.

Le Snesup-FSU défend un certain nombre de principes déjà énoncés dans nos fiches [2] (à mettre en regard de celles du ministère) et dans nos communications précédentes [3]

:

- Des principes généraux relatifs à l'équité entre étudiants, à l'authentification des étudiants, au risque de fraude de façon générale, à l'accès parfois difficile à un ordinateur et à une connexion internet fonctionnels (en s'appuyant sur les nombreuses enquêtes réalisées au sein des formations en début de confinement) et enfin aux risques psycho-sociaux (réactions différentes : stress, anxiété);

Des considérations très spécifiques à certaines disciplines sur la possibilité d'une évaluation via les outils numériques, dans les UEs pour lesquelles la résolution de problèmes, l'enchaînement d'équations mettant en œuvre un formalisme, les schémas dessinés, les formules chimiques, les logiciels payants ou lourds, sans parler de certains stages, des TPs expérimentaux et des séances sportives ... font de l'outil numérique un moyen inadapté, et rendent les directives ministérielles [1] caduques.

Si des examens à distance sont organisés, nous demandons une grande transparence dans le recensement, à l'avance ET en cours d'épreuves, des étudiants qui ne sont pas en situation d'y participer, et à la mise en œuvre de modalités d'évaluation alternatives et équitables pour ces étudiants. Nous rappelons également que les conditions financières, sociales, médicales et matérielles de confinement des étudiants comme de certains personnels ne sont pas idéales, loin s'en faut, dans de nombreux cas.

Enfin, nous rappelons qu'en aucun cas il ne s'agit de poser aujourd'hui les jalons de l'Université de demain, et de légitimer en période normale les enseignements non-présentiels et les examens à distance. Nous demandons de plus à notre ministère un moratoire sur les réformes en cours (BUT dans les IUT, accès aux études de médecine, formation des enseignants, ...). La priorité est à l'accompagnement et l'analyse des situations délicates que nous traversons et allons encore probablement vivre pendant un semestre. Un changement de modèle dans cette période ne pourrait qu'ajouter de la confusion.

Prenez soin de vous.

Les sections Snesup-FSU de l'UM.

PS : Les militants Snesup-UM sont présents dans une majorité des composantes de l'UM (Faculté d'Économie, Faculté de Pharmacie, Faculté des Sciences, Faculté d'Éducation, IUTs de Montpellier-Sète, Nîmes et Béziers, MOMA, Polytech). Ils sont à votre écoute pour discuter, débattre, aider. N'hésitez pas à nous contacter par mail à snesup-fsu@umo

ntpellier.fr

[1] La DGESIP a publié [une première fiche relative aux modalités d'examen en période de confinement le 1^{er} avril 2020](#), qui a été corrigée [le 15 avril pour devenir encore plus dirigiste concernant les « neutralisations » d'UEs](#)

[2] [Les fiches pratiques du SNESUP-FSU relatives aux impacts de la crise du Covid-19 dans l'enseignement supérieur et la recherche; vos droits et nos conseils concernant les MCCs, les ASA, la télésurveillance des examens, ...](#)

[3] [Mail Snesup-FSU UM du 2 avril](#), et [celui du 15 avril](#), sur snesup-lr.fr